

# LA PARENTALITÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Conseils aux parents pour la protection en ligne  
des enfants contre l'exploitation sexuelle  
et les abus sexuels



[www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)

Construire une Europe  
pour et avec les enfants



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# LA PARENTALITÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Conseils aux parents pour la protection en ligne  
des enfants contre l'exploitation sexuelle  
et les abus sexuels

Texte préparé par la Dr Elizabeth Milovidov, JD.

*Les vues exprimées dans cet ouvrage  
sont de la responsabilité de l'auteur  
et ne reflètent pas nécessairement la  
ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine.

Couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photos: Shutterstock

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP.

© Conseil de l'Europe, novembre 2017

Imprimé dans les ateliers du  
Conseil de l'Europe

# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. LA PROTECTION EN LIGNE DES ENFANTS</b>	<b>7</b>
<b>2. L'EXPLOITATION SEXUELLE EN LIGNE DES ENFANTS (SEXTORSION)</b>	<b>11</b>
<b>3. LES IMAGES ET MATÉRIELS SEXUELLEMENT EXPLICITES AUTOPRODUITS IMPLIQUANT DES ENFANTS (« SEXTING »)</b>	<b>13</b>
<b>4. L'ÉCHANGE DE PROPOS SEXUELS EN LIGNE (« SEX-CHATting »)</b>	<b>15</b>
<b>5. LA SOLLICITATION EN LIGNE D'ENFANTS À DES FINS SEXUELLES (« GROOMING »)</b>	<b>17</b>
<b>6. LA DIVULGATION NON CONSENTIE D'IMAGES SEXUELLES (« REVENGE PORN » OU VENGEANCE PORNOGRAPHIQUE)</b>	<b>19</b>

---

## **Remerciements**

Le texte de cette brochure a été préparé par la **Dr. Elizabeth Milovidov, J.D.** La Dr Milovidov est consultante en sécurité électronique et jouit d'une expérience de plus de vingt ans en tant qu'avocate, professeure de droit et défenseuse des droits des enfants. Son but est de doter les parents et les enfants des compétences dont ils ont besoin sur toutes les questions liées à Internet, aux technologies et aux réseaux sociaux. Elle a également fondé DigitalParentingCoach.com.

Ses tutoriels accompagnant cette brochure peuvent être consultés via la chaîne YouTube du Conseil de l'Europe sous la Children's Rights playlist, ou sur [www.coe.int/children](http://www.coe.int/children).



## INTRODUCTION

---

**A**vec la généralisation d'internet, des téléphones portables et des appareils connectés au wifi, les enfants et les jeunes ont accès à des plateformes et des contenus presque à tout moment du jour et de la nuit, et de pratiquement n'importe où, pour autant qu'ils soient connectés.

■ La plupart du temps, cette connectivité à internet est source d'opportunités et d'avantages positifs car les enfants utilisent internet pour faire leurs devoirs, discuter en ligne avec des amis, aller sur les réseaux sociaux, partager des photos, faire des vidéoclips, télécharger des vidéos, jouer, aller sur des forums de discussion, utiliser des sites de partage de fichiers et bien plus encore.

■ Mais nous savons aussi que les enfants sont confrontés à des risques en ligne. Ces risques peuvent par exemple être d'ordre sexuel, tels que voir des photos et recevoir des messages à caractère sexuel, être exposés à la pornographie, être ciblés à des fins d'exploitation et d'abus sexuels, entre autres.

■ Les États ont un rôle crucial à jouer pour assurer la protection des enfants aussi bien en ligne que dans le monde réel et pour conseiller les parents et les autres personnes s'occupant d'enfants sur les ressources disponibles et les bonnes pratiques pour une navigation sûre dans l'environnement numérique.

■ Ce manuel a pour but d'informer les parents et les personnes s'occupant d'enfants sur cinq risques d'ordre sexuel encourus en ligne, ainsi que de leur fournir des ressources et des bonnes pratiques destinées à prévenir l'exploitation sexuelle et les abus sexuels d'enfants.



L'exploitation sexuelle et les abus sexuels des enfants peuvent avoir des conséquences graves et souvent dommageables pour les enfants, qui les poursuivent pendant toute leur vie.

Les États doivent s'assurer que les parents, les éducateurs et les décideurs ne fuient pas devant le problème, mais le révèlent et cherchent les moyens de le résoudre.

■ Ce manuel est divisé en six parties :

- ▶ La protection en ligne des enfants
- ▶ L'exploitation sexuelle en ligne des enfants (sextorsion)
- ▶ Les images et matériels sexuellement explicites autoproduits impliquant des enfants (« sexting »)
- ▶ L'échange de propos sexuels en ligne (« sex chatting »)
- ▶ La sollicitation en ligne d'enfants à des fins sexuelles (« grooming »)
- ▶ La divulgation non consentie d'images sexuelles (« revenge porn » ou vengeance pornographique)

■ Le Conseil de l'Europe a élaboré des vidéos sur chacun de ces thèmes, consultables à l'adresse suivante : [www.coe.int/children](http://www.coe.int/children).



# 1. LA PROTECTION EN LIGNE DES ENFANTS

**L**es parents et les personnes s'occupant d'enfants sont régulièrement confrontés à de nouveaux défis et problèmes car les enfants et les jeunes maîtrisent de mieux en mieux internet, les technologies et les réseaux sociaux.



## La parentalité à l'ère du numérique, c'est :

- ▶ communiquer ouvertement avec votre enfant ;
- ▶ participer régulièrement aux activités en ligne de votre enfant ;
- ▶ protéger activement la réputation et l'identité numériques de votre enfant ;
- ▶ apprendre avec votre enfant les possibilités qu'offre internet ;
- ▶ protéger votre enfant des dangers que peut poser internet ;
- ▶ transposer vos compétences parentales dans le monde en ligne.

■ Les enfants et les jeunes utilisent des smartphones, des tablettes, des consoles de jeux, des appareils numériques et d'autres dispositifs intelligents et ce, souvent sans la surveillance ou les conseils des parents. Quel que soit l'âge de l'enfant, les problématiques liées à internet existent.

■ Les enfants de moins de huit ans ne sont probablement pas aussi actifs sur internet que les enfants plus âgés, mais les parents doivent rester vigilants quant au temps passé devant les écrans et au caractère approprié des sites internet et des jeux.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Enfants de moins de 8 ans**

- ▶ Asseyez-vous près de votre enfant lorsqu'il est sur internet afin d'apprendre et de discuter ensemble.
- ▶ Maintenez l'ordinateur à jour avec les derniers logiciels pare-feu, antivirus et anti-espion.
- ▶ Si vous avez installé des contrôles parentaux et des filtres, optimisez leurs fonctionnalités.
- ▶ Veillez à régler les paramètres de confidentialité au niveau maximal sur tous les appareils utilisés par votre enfant.

■ Les enfants de 9 à 12 ans s'aventurent en ligne et le contrôle parental est plus que bienvenu à cet âge. Les parents peuvent anticiper et veiller à ce que leurs enfants utilisent internet et la technologie de manière sûre et responsable en discutant régulièrement avec eux.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Enfants de 9 à 12 ans**

- ▶ N'interdisez pas à votre enfant d'aller sur internet car il ira quoi qu'il en soit, et vous ne le saurez pas, ce qui augmente les risques.
- ▶ Discutez avec votre enfant de ce qu'il fait en ligne et à quel moment, des sites internet qu'il consulte et des personnes avec qui il parle.
- ▶ Apprenez-lui à protéger sa vie privée en ligne et à ne jamais partager des informations personnelles permettant de l'identifier.

- ▶ Montrez-lui comment bloquer et signaler un internaute.
- ▶ Établissez une relation de confiance afin que votre enfant vienne vous voir si quelque chose se produit.

■ Les enfants de 13 à 17 ans rencontrent probablement plus de problèmes sur internet : ils utilisent davantage internet et sont confrontés à plus de risques. Là encore, les conseils et le soutien des parents peuvent être très efficaces pour protéger les enfants en ligne.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Enfants de 13 à 17 ans**

- ▶ Encourager votre adolescent à vous parler en cas de problème dans le monde réel ou en ligne.
- ▶ Élaborer un accord familial sur l'utilisation des médias avec votre adolescent afin de parvenir à un équilibre et une utilisation des technologies appropriés. Dans cet accord, dressez la liste de vos attentes concernant l'utilisation de la technologie.
- ▶ Surveillez comment votre adolescent interagit avec la technologie : est-il agité, de mauvaise humeur, énervé ou secret ? Soyez prêt à intervenir et à le soutenir. Si vous constatez un changement de comportement, parlez-en avec votre adolescent et demandez éventuellement de l'aide à d'autres parents, à l'école ou à des professionnels de la santé.

■ Malheureusement, il n'existe pas de remède miracle pour élever un enfant dans l'environnement numérique mais la recherche montre que les enfants qui sont résilients seront davantage capables de gérer les risques que pose la connectivité.

■ Aujourd'hui, le défi pour les parents, les éducateurs et les décideurs est d'identifier et de maintenir les bonnes pratiques en matière de protection des enfants en ligne et de parentalité à l'ère du numérique.

■ Dans un grand nombre de pays européens, il existe des services d'assistance et de permanence téléphoniques que les parents peuvent appeler pour poser des questions, des sites internet qu'ils peuvent consulter pour se tenir informés des problématiques actuelles ou des guides qu'ils peuvent télécharger pour plus d'informations. Les services d'assistance téléphonique sont en général assurés par des conseillers disponibles pour parler aux parents, aux enseignants, aux élèves et aux enfants, c'est-à-dire toute personne ayant une question sur internet.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Services d'assistance et de permanence téléphoniques**

- ▶ Le site internet Better Internet for Kids, développé par European Schoolnet, ou le site internet INHOPE recensent de nombreux services nationaux d'assistance et de permanence téléphoniques.
- ▶ Si votre pays ne figure pas sur la liste, vous pouvez faire une recherche en ligne dans votre langue avec les mots clés suivants : « sécurité en ligne » ou « sécurité sur internet ».
- ▶ Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre fournisseur d'accès à internet (FAI) sur les services de soutien existant dans votre secteur géographique ainsi que ceux proposés par votre FAI.



## 2. L'EXPLOITATION SEXUELLE EN LIGNE DES ENFANTS (SEXTORSION)

---

**L**e terme « sextorsion » est très débattu dans le domaine de la protection de l'enfance, parce qu'il n'indique pas clairement qu'il s'agit d'exploitation sexuelle. Le Conseil de l'Europe et d'autres organisations utilisent l'expression « contrainte sexuelle et extorsion ».



Contrainte sexuelle et extorsion: un délinquant va faire du chantage à un enfant en utilisant des photos de cet enfant qu'il a lui-même produites dans le but de lui extorquer des faveurs sexuelles, de l'argent ou d'autres avantages. Le délinquant va menacer l'enfant de poster les photos sur les réseaux sociaux ou de les envoyer à sa famille ou à ses amis.



### **Des victimes sont visées en ligne dès l'âge de sept ans et les délinquants ont deux motivations principales quand ils ciblent un enfant :**

- ▶ un intérêt économique: ils veulent obtenir de l'argent par extorsion ; ou
- ▶ un intérêt sexuel : le délinquant veut obtenir du matériel sexuel (photos et/ou vidéos de l'enfant) ou même aller jusqu'à organiser une rencontre dans la vie réelle.

Rapport d'Europol, « *Online Sexual Coercion and Extortion is a Crime* ». Le rapport n'est actuellement disponible qu'en anglais mais la vidéo de la campagne existe en plusieurs langues.

■ La contrainte et l'extorsion d'enfants en ligne sont souvent appelées « chantage à la webcam ». D'après les informations disponibles, ce chantage numérique envers les enfants a connu une augmentation rapide ces dernières années, mais reste largement sous-estimé en raison de la honte générée ou l'absence de prise de conscience de la part de ces jeunes victimes.

■ Si quelqu'un menace votre enfant de diffuser des photos ou des vidéos sexuelles sur lesquelles il figure s'il ne lui envoie pas d'autres ou ne lui donne pas d'argent : ne payez pas et ne soyez pas gênés de prévenir la police.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Que faire si votre enfant est victime de contrainte sexuelle et d'extorsion**

- ▶ Ne communiquez plus. Ne versez pas d'argent.
- ▶ Faites-vous aider. Vous n'êtes pas seuls.
- ▶ Conservez des preuves. Faites des captures d'écran. N'effacez rien.
- ▶ Arrêtez toute communication. Bloquez la personne.
- ▶ Prévenez la police.



### 3. LES IMAGES ET MATÉRIELS SEXUELLEMENT EXPLICITES AUTOPRODUITS IMPLIQUANT DES ENFANTS (« SEXTING »)

**D**epuis toujours, les enfants et les jeunes doivent apprendre comment se faire des amis, maintenir les liens d'amitié et gérer leurs premières relations amoureuses. Cependant, l'apparition d'internet, de la technologie et des réseaux sociaux a transformé des problématiques simples liées à l'entrée dans l'âge adulte en défis immenses car les enfants et les jeunes envoient et partagent des photos et des messages à caractère sexuel.



Le « sexting » désigne l'envoi et la réception de messages sexuellement explicites (texte, photos, vidéos, images, etc.), en général via un téléphone portable, une tablette, un ordinateur portable ou tout appareil qui permet de partager des contenus et d'échanger des messages.



Des études et des rapports dans toute l'Europe montrent que les enfants envoient et reçoivent des images sexuelles, qu'ils sont de plus en plus audacieux et explicites, et souvent davantage complices en ce qui concerne les images sexuellement explicites autoproduites.

■ Les jeunes peuvent penser que le « sexting » est inoffensif ou pas bien grave, parce que tout le monde le fait. Mais la réalité est toute autre : prendre des photos, les partager ou les recevoir peut avoir des conséquences sur l'estime de soi d'un enfant, provoquer des troubles émotionnels et être très perturbant.

■ Le « sexting » représente un défi pour les parents et les experts de la protection de l'enfance car d'un côté, du contenu est créé dans le cadre d'une relation entre des adolescents consentants, et de l'autre, du contenu met en scène des enfants plus jeunes.

■ Dans les deux cas, une fois que les enfants ont posté ou envoyé une image d'eux, ils en perdent le contrôle pour toujours. Ils peuvent alors faire l'objet de chantage, de harcèlement, de contrainte sexuelle et d'extorsion, de sollicitations ou de toute autre forme de manipulation.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Comment se comporter avec votre enfant pour limiter les risques**

- ▶ Expliquez vos règles et vos attentes à votre enfant si vous lui donnez un téléphone portable, une tablette ou un smartphone. Expliquez-lui comment utiliser cette technologie de manière responsable.
- ▶ Mettez-vous d'accord sur ce qu'il est acceptable de poster et d'envoyer.
- ▶ Pour des enfants plus âgés, vous pouvez utiliser des exemples de la vie réelle tirés des infos et illustrant les risques, les dangers et les questions juridiques que pose le « sexting ».
- ▶ Si vous souhaitez que votre enfant vous fasse confiance et vous parle des choses qui le mettent mal à l'aise ou lui font peur, ou même des erreurs qu'il a commises, vous devez être disposés à l'écouter et à le soutenir.
- ▶ Si vous apprenez que votre enfant a utilisé le « sexting », ce peut être l'occasion de parler de sexualité à votre enfant, d'aborder vos idées et vos valeurs et de l'aider à prendre les bonnes décisions à l'avenir.



## 4. L'ÉCHANGE DE PROPOS SEXUELS EN LIGNE (« SEX-CHATTING »)



Le « sex-chatting » désigne l'échange d'images ou de matériels sexuels entre un enfant et un adulte. Le « sex-chatting » peut aussi constituer une première étape vers la sollicitation en ligne d'enfants à des fins sexuelles et/ou la création de pornographie mettant en scène des enfants et/ou la contrainte sexuelle.



Des études montrent que, de nos jours, les délinquants choisissent leurs victimes très rapidement car les discussions en ligne sont immédiatement sexualisées. Des recherches, comme celle du *European Online Grooming Project*, indiquent que les pédophiles en ligne ont des conversations extrêmement sexualisées avec les enfants sur les forums de discussion dès les deux premières minutes. Les délinquants utilisent les réseaux sociaux, les plateformes de jeux et essentiellement tout forum où les enfants se réunissent et discutent en ligne.

■ Ce type d'exploitation sexuelle commence par une simple conversation en ligne au cours de laquelle les enfants peuvent être amenés à envoyer des photos, à prendre part à des activités sexuelles via une webcam ou à avoir des conversations sexuelles par sms ou en ligne.

■ Une fois l'échange effectué, les délinquants vont tout faire pour garder le contrôle sur les enfants et peuvent les menacer d'envoyer les éléments obtenus aux amis et à la famille de leurs victimes si l'enfant ne continue pas à faire ce qu'ils demandent.



### **Quelques faits sur le «sex-chatting»**

- ▶ Les jeunes ont une vision stéréotypée des délinquants sexuels en ligne et pensent que ce sont des hommes vieux et en surpoids.
- ▶ Les délinquants sexuels en ligne sont de tous âges.
- ▶ Les délinquants sexuels en ligne peuvent modifier leur identité pour gagner la confiance des enfants.
- ▶ Les délinquants sexuels en ligne sexualisent la relation avec l'enfant.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Comment se comporter avec votre enfant pour limiter les risques**

- ▶ Assurez-vous que votre enfant n'ajoute pas d'étrangers à sa liste d'«amis» sur les réseaux sociaux et qu'il ne partage pas d'informations personnelles qui permettraient de l'identifier.
- ▶ Observez comment votre enfant interagit avec la technologie: son comportement change-t-il quand vous entrez dans la pièce? Change-t-il de page ou éteint-il rapidement l'ordinateur?
- ▶ Veillez à régler les paramètres de confidentialité au niveau maximal sur tous les appareils et toutes les plateformes. Vérifiez les paramètres régulièrement car ils sont parfois réinitialisés lorsque les plateformes sont mises à jour ou modifient leurs conditions d'utilisation.
- ▶ Apprenez à votre enfant à bien réfléchir avant de poster ou partager une information. L'esprit critique est essentiel lorsqu'on se sert d'une nouvelle technologie, d'internet et des réseaux sociaux. Au lieu de cliquer et de partager automatiquement, les enfants et les jeunes doivent prendre le temps de réfléchir.
- ▶ Assurez-vous que votre enfant sait qu'il peut toujours venir vous parler, quoi qu'il arrive.



## 5. LA SOLLICITATION EN LIGNE D'ENFANTS À DES FINS SEXUELLES (« GROOMING »)

**U**n grand nombre de prédateurs sexuels utilisent désormais internet parce qu'il est facile de trouver des enfants victimes dans le cyberspace. Cette partie est consacrée à l'exploitation sexuelle et aux abus sexuels d'enfants via les réseaux sociaux, les forums de discussion, les environnements de jeux et autres plateformes en ligne.



Les auteurs d'abus sexuels en ligne sur des enfants créent une relation avec les enfants en les sollicitant à des fins sexuelles par le biais des technologies de l'information et de la communication et en établissant une relation affective pour gagner leur confiance.



Les délinquants sexuels en ligne vont dissimuler leurs véritables intentions et peuvent passer beaucoup de temps à gagner la confiance d'un enfant, bien que les recherches, comme le *European Online Grooming Project*, aient montré que le « grooming » en ligne est en général bien plus rapide.

■ Les délinquants prétendent souvent être de la même tranche d'âge que l'enfant et utilisent les forums de discussion ou les environnements de jeux en ligne centrés sur les intérêts des enfants et des jeunes. Ils peuvent jouer le rôle d'un ami qui se montre d'un grand soutien, acheter des cadeaux ou utiliser la flatterie pour essayer d'isoler leur victime.

■ Les délinquants qui utilisent le « grooming » vont essayer d'exploiter leurs jeunes victimes en les persuadant de prendre part à des activités sexuelles en ligne. Ils vont leur demander de participer à des conversations sexualisées ou d'envoyer des photos ou des vidéos d'eux-mêmes.

■ Par la suite, le délinquant peut demander à l'enfant de le rencontrer dans la vie réelle et l'enfant risque alors d'être victime de violences sexuelles ou de traite aux fins d'exploitation sexuelle.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Comment se comporter avec votre enfant pour limiter les risques**

- ▶ S- Sécurité : Rester en sécurité en faisant attention à ne pas donner d'informations personnelles.
- ▶ M- Meeting / Rencontre - Une personne avec qui vous êtes en contact uniquement en ligne peut être dangereuse.
- ▶ A- Accepting / Accepter les emails, les MI ou messages instantanés, ou ouvrir des fichiers de personnes que vous ne connaissez pas ou à qui vous ne faites pas confiance peut être dangereux.
- ▶ Reliable / Fiable - Quelqu'un en ligne peut mentir sur qui il est.
- ▶ T-Tell / Parler - Parler aux parents, aux proches ou à un adulte à qui vous faites confiance si quelque chose vous met mal à l'aise ou vous inquiète.

Règles SMART, Childnet

■ Comme pour le « sexting », les parents doivent observer comment leur enfant interagit avec la technologie : est-il secret au sujet des personnes avec qui il discute en ligne ? Change-t-il de page ? Emploie-t-il des termes sexuels qu'ils ne s'attendent pas à ce qu'il connaisse ? A-t-il de nouveaux cadeaux ou gadgets qu'ils ne lui ont pas offerts ?

■ Pour les enfants plus âgés, les parents doivent aussi s'assurer que leur enfant est bien informé que les adultes cherchant à attirer des mineurs à des fins sexuelles peuvent agir sur les réseaux sociaux, les applications de messagerie instantanée comme les applications de rencontres entre ados, ou les plateformes de jeux en ligne.



## 6. LA DIVULGATION NON CONSENTIE D'IMAGES SEXUELLES (« REVENGE PORN » OU VENGEANCE PORNOGRAPHIQUE)

---

**L**es réseaux sociaux permettent de créer et de partager des informations, des idées, des photos et d'autres formes d'expression, mais ces technologies et internet peuvent aussi être utilisés à des fins de harcèlement ou de chantage sexuel.



La divulgation d'images sexuelles sans le consentement des personnes concernées, aussi appelée de manière informelle « revenge porn » ou vengeance pornographique, désigne des images et matériels autoproduits (généralement intimes ou sexuellement explicites) qui sont partagés dans le contexte d'une relation. Les images sont ensuite partagées avec d'autres personnes une fois la relation terminée.



L'Allemagne, la France, Malte et le Royaume-Uni, par exemple, ont tous adopté des lois visant à sanctionner ceux qui partagent des photos et des matériels sans le consentement de la personne concernée. Le Royaume-Uni a mis en place la première ligne d'assistance téléphonique concernant la vengeance pornographique, qui fournit des conseils juridiques gratuits sur les moyens de faire supprimer les photos d'internet.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Que faire si votre enfant reçoit une image sexuelle d'un autre enfant ?**

- ▶ Dites à votre enfant de ne pas diffuser l'image. Ne la diffusez ni en ligne ni dans le monde réel.
- ▶ Demandez à Google ou Microsoft de supprimer les liens vers cette vengeance pornographique.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Que faire si votre enfant a créé des images ou des vidéos sexuellement explicites sur lesquels il apparaît et apprend qu'elles sont partagées en ligne ?**

- ▶ Ne reprochez pas à votre enfant d'avoir pris ce genre de photo et soutenez-le dans cette situation stressante et embarrassante. N'oubliez pas qu'il peut se sentir trahi.
- ▶ Conservez les preuves en faisant des captures d'écran du contenu en ligne et essayez d'inclure l'adresse du site internet.
- ▶ Signalez le contenu aux plateformes de réseaux sociaux et aux autorités de répression.



### **Conseils pour les parents à l'ère du numérique – Que dire à votre enfant pour éviter qu'il soit victime de « revenge porn » ?**

- ▶ Dites à votre enfant de ne jamais prendre de photos ou de vidéos de nature sexuellement explicite pour sa/son petit(e) ami(e), ou qui que ce soit.
- ▶ Si le/la petit(e) ami(e) de votre enfant prend une photo d'elle/de lui, votre enfant doit demander à cette personne de l'effacer immédiatement. Dites à votre enfant de vérifier que la photo a bien été effacée.

■ Comme pour toutes les questions d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels en ligne, il est fondamental que les parents et les personnes qui s'occupent d'enfants abordent ces sujets de manière non conflictuelle.







Être parent au XXI<sup>e</sup> siècle est, dans le meilleur des cas, un défi. Les enfants d'aujourd'hui grandissent dans l'ère du numérique qui est en rapide évolution, un nouveau monde que les parents peuvent être mal équipés ou à peine capables de suivre.

Cette brochure, qui peut être lue conjointement avec six courts tutoriels ([www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)), a pour but de fournir aux parents et aux proches des outils utiles et des conseils adaptés sur la protection des enfants en ligne.

Dans ces tutoriels, la Dr Elizabeth Milovidov, coach en éducation parentale au monde numérique, donne des conseils pratiques et directs sur le sujet particulièrement sensible de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne. Elle explique aussi la terminologie et fournit des conseils judicieux sur ce que les parents doivent surveiller et sur la façon de gérer et éviter les pièges. Les six sujets abordés dans ces tutoriels sont: la protection en ligne des enfants; l'exploitation sexuelle en ligne des enfants; le « sexting »; l'échange de propos sexuels en ligne; la sollicitation en ligne d'enfants à des fins sexuelles et la vengeance pornographique.

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE